

Fribourg

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1974)**

Heft 259

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Humour et politique

A la veille des élections communales, le mouvement Pro Fribourg vient de relancer la controverse en prenant une initiative que les uns — l'officialité journalistique notamment et le Parti radical — qualifient de « fumisterie » ou de « gaffe minable », alors que d'autres, ceux qui ont gardé le sens de l'humour et de la joyeuseté rabelaisienne, regardent avec plaisir comme un vrai gag politique.

En décembre dernier, Pro Fribourg envoyait à tous les partis politiques de la ville un questionnaire sur différentes questions de politique locale. Derrière chaque point d'interrogation se profilait l'intérêt constant de Pro Fribourg pour tout projet visant à revitaliser la vie publique, à instaurer un dialogue entre les administrés et ces cénacles trop avarés d'information que sont les Conseils communaux, les Conseils généraux et les commissions consultatives, en bref à faire circuler le sang du politique jusque dans les vaisseaux capillaires les plus éloignés des organes centraux.

Et de citer les exemples de l'Eurotel, de l'aména-

gement de la place de la Gare, des pétitions concernant les trolleybus, de la route express, tant de récentes controverses à propos desquelles un véritable partage de l'information et du pouvoir de décision n'a pas pu s'instaurer.

Les réponses s'étant multipliées — à l'exception du Parti radical et du Parti démocrate-chrétien qui se méfiaient des antécédents de Pro Fribourg — on s'attendait à une publication en bonne et due forme des résultats obtenus. Or, à la surprise de chacun, le dossier est transmis à « La Liberté » qui y consacre deux pleines pages.

Pro Fribourg se réservait la plus fine fleur. La ville de Fribourg a littéralement été arrosée d'un pamphlet illustré et caustique qui sonne comme un coup de clairon à l'adresse des corps constitués : « Le corps électoral ? paralysé. Le Conseil général ? anémique. Le Conseil communal ? constipé; car pour ce qui est de l'information des citoyens, il la retient tant qu'il peut et ne la livre au compte-gouttes, qu'une fois prises les décisions essentielles ».

Bien sûr, ce n'est pas un programme politique, ce n'est qu'une manière de donner de l'air aux sardines.

avaient, en 1972, une cote de $-2,7\%$ qui est montée en flèche à $20,6\%$, niveau auquel se stabilisaient les produits alimentaires après une légère baisse de $28,5$ à $20,6\%$, par suite d'une hausse des prix inférieure à la moyenne). C'est donc de cette part qui culmine (mais ce n'est pas fini !) à près d'un cinquième du renchérissement dont M. Brugger s'arroge le droit de faire abstraction dans l'établissement d'un deuxième indice officieux. Voilà une « simplification » des comptes du citoyen dans notre pays qui n'est pas un tour de passe-passe un peu trop voyant !

Si l'on suit les calculs concernant les autres groupes de dépenses, on s'aperçoit que deux autres secteurs importants ont largement contribué au renchérissement moyen de $8,7\%$ annoncé par l'OFIAMT: le loyer, dont la part est pourtant tombée de $25,4$ à $15,3\%$, et l'habillement, dont le « poids » n'a pratiquement pas varié depuis 1972, soit $14,3\%$.

A nos abonnés

Première semaine de février: il est encore trop tôt pour faire un bilan exact des réabonnements, mais l'opération 1974 est manifestement maintenant en bonne voie.

La confiance que vous nous avez renouvelée, dans votre grande majorité, nous incite à insister une dernière fois auprès des retardataires: payer aujourd'hui les 33 francs de l'abonnement annuel à DP (CCP 10 - 155 27), c'est collaborer avec l'administration du journal en lui épargnant le temps nécessaire à l'envoi de rappels individuels, c'est aussi permettre à la rédaction de préparer sur une base solide le développement de DP.

Double indice: la preuve par 9

Le système du double indice, tel que le propose le Conseil fédéral, est définitivement inacceptable. S'il fallait une confirmation à notre démonstration de DP 254 sur le sujet, les récentes statistiques publiées sur le renchérissement en 1973 sont assez convaincantes.

Si l'on passe en revue les neuf groupes de dépenses de l'indice suisse des prix à la consommation, on note que le groupe « chauffage et éclairage » est celui, avec les produits alimentaires, dont le renchérissement a été le plus spectaculaire en 1973: près de 23% (le chauffage et l'éclairage

Chanson de pile ou face

Que vous dire qui ne soit
Le jouet de pile ou face,
Etonnement d'une joie
Que vite la pluie efface ?

On se lamente. Ce n'est
Que la chance peu facile.
Le vent jette la monnaie
Pile ou face, face ou pile.

Chansonnette, comme lui
Tu pourrais perdre la face !
Le sou tombe dans la pluie
Où le pauvre le ramasse.

Gilbert Trolliet